

Comment s'inscrire au Croc Loisirs ?

avec le portail famille INOE

Pour une première demande

Fournir le **nom, prénom, coordonnées postales, adresse mail** du parent responsable sur le mail inscription-enfance-jeunesse@coeurdetarentaise.fr

Un lien de première connexion vous sera envoyé.

Connectez-vous et modifiez **votre mot de passe**.

Pour se connecter à nouveau sur le portail famille Inoé, voici l'adresse :

<https://espacefamille.aiga.fr/11698813>

Rentrez votre adresse mail et votre mot de passe.

Pensez à enregistrer cette adresse dans vos favoris 😊

Remplissez les onglets :

- "Famille" (n'oubliez pas votre nom et numéro allocataire)
- "Entourage familial"

Important : Créer votre ou vos enfants en cliquant sur l'onglet "Ajouter une personne". Puis, complétez les onglets correspondants.

Dans “Mes Documents” : “Mes documents à envoyer” :

- o Téléchargez dans l’espace famille : la ou les attestations d’assurance scolaire ; l’attestation du quotient familial CAF
- o Télécharger dans l’espace de chaque enfant : les vaccins (obligatoires), le PAI si votre enfant en possède un (obligatoire) et autres documents

Une fois terminé, nous allons valider votre dossier et vous ouvrir des droits d'inscription.

Pour inscrire votre enfant sur les mercredis ou sur les vacances :

Cliquez sur votre enfant.

- “Inscrire votre enfant à une nouvelle activité”.
- Sélectionnez l’activité (Mercredis, Noël, etc.)
- Réservez votre place **en sélectionnant les heures d’arrivée du matin et les heures de départ du soir ainsi que les journées complètes ou les demi-journées souhaitées.**
- **Enregistrez.**

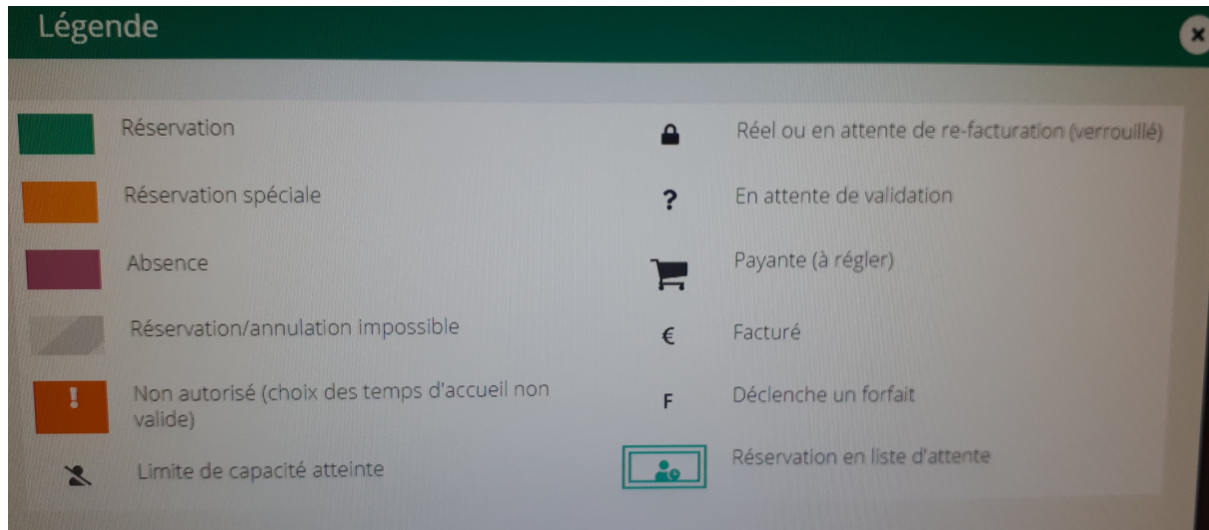
Si les cases sont grisées, cela signifie que l’activité n’est pas encore ouverte à la réservation.

Dans le cas où il n’y aurait plus de places et que vous êtes sur liste d’attente, l’équipe du Croc Loisirs vous contactera si des places se libèrent.

Vous pourrez vérifier que la réservation a bien été prise en compte en cliquant sur “Planning” dans l’onglet de chaque enfant.

Pensez, de la même manière, à annuler lorsque vous le souhaitez.

Légende des réservations :



Exemple des mercredis 2023-2024 :

*Vous allez pouvoir ouvrir les droits de mettre votre enfant les mercredis jusqu'au mercredi 3 juillet 2024. **Mais attention, cela ne veut pas dire qu'il est inscrit.** Il faut pour cela surligner les plages horaires de sa présence pour chaque date des mercredis souhaités (sur la version papier, cela correspondait à cocher les cases pour les jours souhaités). Les mercredis seront alors réservés. Votre enfant pourra venir si la case est en vert. La réservation est possible maintenant par trimestre.*

Petit rappel du règlement intérieur :

- Inscription et réservation possible jusqu'à 48h ouvrable avant le jour souhaité et dans les places disponibles.
- Annulation (sans frais) :
 - o jusqu'à 72h ouvrable avant le jour souhaité pour les mercredis et 7 jours pour les vacances.
 - o Avec un certificat fourni dans les 7 jours.
- Toute absence non signalée ou non justifiée sera facturée.